



301, 8627, 91^e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
téléphone : (780) 468-6440
télécopieur : (780) 440-1631

Référence : I-9010 PA

Page 1 de 1

Catégorie : SERVICES AUX ÉLÈVES

Objet : ÉLÈVES NON RÉSIDENTS - PROGRAMME
D'ÉCHANGE

Référence(s) juridique(s) :

Articles 1(h), (w), 8, 44, 45, 48 et 49 de la *Loi scolaire*

Autre(s) référence(s) :

Date d'émission : 15 avril 1996

Révision(s) : 16 septembre 1996

PROCÉDURES

1. Les directions d'école doivent informer la direction générale de toute demande d'inscription dans leur école de tout élève étranger ou non-résident.
2. La direction d'école s'assure que toute la documentation requise est à jour et qu'un certificat de bonne santé est émis par un médecin canadien certifié avant l'acceptation de tout élève étranger.